



9e Conférence de l'UPCI

Promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle

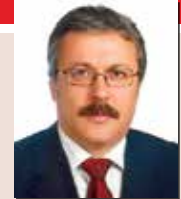


La 9e session de la Conférence de l'UPCI a eu lieu à Téhéran, capitale de la République Islamique d'Iran, les 18-19 Rabiul ul Thani 1435H (18-19 Février 2014), a adopté des positions fermes et a invité à consolider les bases de la coopération entre les peuples et renforcer la paix et la sécurité internationales. Les délégations des 48 Parlements membres de l'UPCI, participant à cette conférence ont invité toutes les nations musulmanes à redoubler d'efforts pour promouvoir le dialogue et l'entente dans le but de renforcer la compréhension

mutuelle entre les individus et les sociétés islamiques et de prévenir la violence et l'extrémisme. Dans la déclaration de Téhéran, elles ont insisté sur la nécessité d'entreprendre des réformes réelles, durables et constantes au sein de la hiérarchie du pouvoir et au niveau de la structure de la communauté internationale dans le sens d'une participation accrue et d'un rôle plus grand des pays en voie de développement, et plus particulièrement les pays islamiques, dans la conduite des affaires du monde.

Voir p.2

Editorial



Cher lecteur,

La 9e Session de la Conférence de l'UPCI a adopté la Résolution N° 6-EAE/9/CONF portant sur la lutte contre la désertification, qui mérite une attention particulière et une étude et un prompt suivi de sa mise en œuvre.

La désertification est une catastrophe naturelle causée par le changement climatique à l'échelle mondiale, ou dans certaines régions causées par l'homme. C'est un phénomène qui porte beaucoup de préjudice aux hommes et animaux. Il menace l'existence dans plusieurs parties du monde, en particulier en Afrique et en Asie et surtout dans les pays musulmans.

La désertification conduit au retard et au sous-développement de la civilisation car elle prive les peuples et régions touchés, des progrès essentiels les précipitant ainsi dans la déstabilisation, la dispersion et la déchirure du tissu social. La pénurie des ressources génère des turbulences au sein des différents niveaux sociaux.

Dans notre monde contemporain, nous constatons de douloureux conflits. des conflits transfrontaliers sur les ressources indispensables et des conflits au sein d'un même pays qui prennent parfois des dimensions régionale ou internationale.

En outre, nous sommes aussi face à la migration des zones rurales vers les zones urbaines, ce qui aggrave le taux de chômage, la criminalité ainsi que le comportement social négatif.

Afin de stopper l'avancée de la désertification, les experts proposent la création des ceintures vertes, le boisement, l'augmentation de la couverture végétale et le développement de l'exploitation de l'eau ainsi que d'empêcher la coupe irrationnelle des arbres.

Or, cela s'avère parfois extrêmement coûteux et au-delà de la capacité d'un seul État, vu que la plupart des Etats concernés sont des Etats démunis d'Afrique et d'Asie.

Dans la conjoncture actuelle, le Secrétariat général de l'UPCI, lance un appel aux Etats nantis et aux organisations internationales concernées à contribuer promptement au projet de lutte contre la désertification afin de sauver des millions de vies humaines. ❖

INDEX

Page.2	9ème Conférence de l'UPCI
Page.6	Parlement de l'Afghanistan
Page.8	32e réunion du Comité exécutif
Page.9	Réunion en marge de l'UIP Réflexion des Parlementaires
Page.10	Parlement du Yémen
Page.12	Parlement du Bénin
Page.14	Nouvelles parlementaires
Page.16	Activités du Secrétaire Général

Prélude de la 10e Conférence de l'UPCI à Bamako: Réunion de Rabat examine des questions importantes

Les délégations des 12 Parlements membres de l'UPCI en plus de la Troïka (3 Parlements membres), se réuniront à Rabat, Royaume du Maroc, le 10 Juin 2014, afin d'entamer l'organisation de la 10e session de la Conférence de l'UPCI prévue à Bamako, République du Mali, début de l'année 2015. Les membres vont déployer tous leurs efforts pour examiner les questions importantes qui doivent être insérées dans les projets d'ordre du jour des quatre Comités Spécialisés Permanents.

Le 11 Juin 2014, le Comité de la Palestine tiendra sa réunion avec la participation des Représentants de 17 Parlements membres des trois groupes géographiques. Le point culminant de l'ordre du jour de ce comité porte sur la discussion des développements les plus récents sur l'arène palestinienne.

Voir p.8

La 9e Session de la Conférence de l'UPCI s'est tenue à Téhéran, République Islamique d'Iran, les 18-19 Rabi Thani 1435, correspondant aux 18-19 Février 2014, sous le slogan de: «Parlements Islamiques: Solidarité, Progrès, Justice». Parmi les 53 Parlements membres de l'UPCI, 48 Parlements ont participé à la Conférence avec la participation de 27 Présidents et 11 Vice-présidents.

Les travaux de la Séance inaugurale ont eu lieu en présence de S.E. Dr. Hassan Rohani, Président de la République Islamique d'Iran, des Présidents et Vice-présidents des Parlements membres de l'UPCI, des Chefs des Délégations, des invités, des dignitaires et des personnalités importantes ainsi que des ministres et membres du Parlement Islamique d'Iran.

La séance a été adressée par:

- S.E. Dr. Hassan Rohani, Président de la République Islamique d'Iran;
- S.E. Dr. Al Fatih Ezzedin Al Mansour, Président de la 8e Conférence de l'UPCI;
- S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran, et Président de la 9e Conférence;
- S.E.M. Abdel Wahid Radi, Président de l'Union Interparlementaire;
- S.E. Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI.

Première Séance de Travail

1- Election du Bureau:

Les membres du Bureau ont été élus comme suit:



9e CONFERENCE DE

RESOLUTIONS FERMES

LES QUESTION

1-1 Groupe africain: Vice-Président, Président de l'Assemblée Nationale du Niger;

1-2 Groupe Arabe: Vice-Président, Président du Parlement du Royaume du Maroc;

1-3 Rapporteur: Représentant du Parlement Islamique de la République Islamique d'Iran.

2- Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de Travail:

L'Ordre du Jour et le Programme du Travail ont été adoptés.

3- Rapport du Secrétaire Général:

Le Rapport du Secrétaire Général a été adopté.

4- Allocutions des Présidents des Parlements:

● S.E.M. Abdul Raouf Ibrahimy- Chambre du Peuple - République Islamique d'AFGHANISTAN

● S.E.M. Mohammad Larbi Ould Khelifa, Assemblée Populaire Nationale, République démocratique et populaire d'Algérie

● S.E.M. Oqtay S. Asadov, Assemblée Nationale de la République d'AZERBAIDJAN

● S.E. Dr. Shirin Sharmin Chandhury- Parlement – République populaire de BANGLADESH

● S.E.M. SORO Kigbafori Guillaume – Assemblée Nationale - République de COTE D'IVOIRE

● S.E.M. Osama Abdulaziz Najafi – Conseil des Représentants de la République d'IRAQ

● S.E.M. Atef Tarawneh – Chambre des Représentants du Royaume Hachémite de Jordanie

● S.E.M. Marzouk Ali Al-Ghanim- Assemblée Nationale du Koweït

● S.E.M. Nabih Berry- Assemblée Nationale du Liban

● S.E.M. Tan Sri Pandikar Amin Haji Mulia- Chambre des Représentants de la Malaisie

● S.E.M. Hama Amadou - Assemblée Nationale de la République du NIGER

● S.E. Sheikh Khalid Bin Hilal Bin Nasser Al Ma'awali, Conseil Consultatif du Sultanat d'Oman

● S.E.M. Salim Zanoon – Conseil National- PALESTINE



L'UPCI A TEHERAN ET IMPORTANTES SUR NS CRUCIALES

- S.E.M. Mohammed bin Mubarak bin Saleh Al-Khulaifi – Conseil de la Choura, Etat du QATAR
- S.E.M. Mohamed Sheikh Osman Jawari, Parlement Fédéral de la République Fédérale de Somalie
- S.E.M. Mohammed Jihad al-Laham-Assemblée du Peuple – République Arabe Syrienne
- S.E.M. Zuhurov Shukurjon- Chambre des Représentants de la République du TAJIKISTAN
- S.E.M. Cemil ÇİÇEK - Grande Assemblée Nationale de la République de Turquie
- S.E. Mme. Rebecca Alitwala Kadaga - Parlement – République d'OUGANDA
- S.E.M. Mohammed Ahmed Al Murr – Conseil Fédéral National des EAU
- S.E.M. Yahya Ali Al-Raei – Chambre des Représentants - République du YEMEN

Deuxième Séance de Travail:

Les Vice-présidents suivants ont pris la parole:

- S.E.M. Abdullah bin Khalaf Al Dosari – Conseil des Représentants- Royaume du Bahreïn

- S.E.M. Gilbert N. OUEDRAOGO, Assemblée Nationale du BURKINA FASO
- S.E.M. Mamadou Kourtou, Assemblée Nationale de la République du TCHAD
- S.E.M. Ali Houmed, Assemblée Nationale de la République de DJIBOUTI
- S.E.M. Saloum CISSE, Assemblée Nationale de la République de GUINEE CONAKRY
- H.E. Dr. Mohamad Sohbul Iman, Chambre des Représentants, République d'INDONESIE
- S.E.M. Moussa Timbiné, Assemblée Nationale de la République du MALI
- S.E.M. Murtaza Javed Abbasi, Assemblée Nationale de la République Islamique du PAKISTAN
- S.E. Mme. IBRAHIMA Mémounatou, Assemblée Nationale de la République de TOGO
- S.E.M. Obaid Arabian, Assemblée Consultative Nationale de la République de la Tunisie

Les Chefs de Délégations suivants ont également pris la parole:

- S.E.M. Abdul Hafeez Mohammed Dayekh, Congrès Général National, Etat Libyen
 - S.E.M. Ali Mohamed – Majlis du Peuple – République des Maldives
 - S.E. Mme. Fatima Bint Mohammad Yerbe - Assemblée Nationale de la République Islamique de la Mauritanie
 - S.E.M. Abdul latif Wahbi – Chambre des Représentants - Royaume du Maroc
 - S.E.M. Mouhamed Khourachi NIASS - Assemblée Nationale de la République du SENEGAL
 - S.E. Dr. Mahdi Qutbi- Assemblée Nationale de la République du SOUDAN
- La troisième Séance de Travail a été adressée par les Observateurs suivants:
- S.E. Ambassadeur Abdullah Alim – Secrétaire Général Adjoint des Affaires politiques de l'OCI
 - S.E. Dr. Mohammad Hadi Nejad-Hosseinian – Secrétaire Général – Assemblée Parlementaire Asiatique
 - S.E.M. Saïd Moghaddam– Secrétaire Général – Conseil Consultative de l'Union du Maghreb Arabe
 - S.E.M. N'zi KOFFI – Secrétaire Général – Union Parlementaire Africaine
 - S.E. Dr. Sibel Siber – Président du Parlement – République turque de Chypre du Nord.

La troisième Séance de Travail

La troisième Séance de Travail a adopté:
- Rapport de la 16e Session du Comité Général de l'UPCI;



- Rapport du Comité d'Expert sur l'Etude de la Déclaration Parlementaire Islamique;
- Projet d'amendements des Règles de Procédure en vertu du nouveau Statut.
- La Session a également examiné et adopté les Rapports et Résolutions présentés par les quatre Comités Spécialisés Permanents:
 - Comité des Affaires politiques et des Relations Extérieures
 - Comité des Affaires économiques et de l'Environnement
 - Comité des Droits de l'homme, de la femme et de la famille
 - Comité des Affaires culturelles et juridiques et du Dialogues des Civilisations et des Religions:
- La Session a également étudié et adopté les Rapports et Résolutions soumis par les organes subsidiaires suivants:
 - Comité Permanent de la Palestine;
 - Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.
- Sous la rubrique des questions d'organisation, la Session a adopté:
 - Nominations des membres du Comité général pour l'année 2014;
 - Nominations des membres du Comité Exécutif pour l'année 2014;
 - Nominations des membres des Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2014;
- La Conférence a également accepté l'invitation de l'Assemblée Nationale du Mali pour abriter la 10e Session de la Conférence en 2015.

- Elle a également accepté l'invitation de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc pour abriter la 32e Réunion du Comité Exécutif et la Réunion du Comité Permanent de la Palestine.
- Elle a de même approuvé le Rapport Final de la 9e Conférence de l'UPCI, la Déclaration de Téhéran et le Communiqué Final de la Conférence.

DECLARATION DE TEHERAN

Voici les sommaires concernant la position des Présidents des Parlements de l'UPCI lors de la 9e Conférence:

- RESPECTER les droits et responsabilités égales de tous les Etats, le droit à la souveraineté nationale et tous les droits inhérents aux principes de souveraineté des Etats;
- CONDAMNER tout recours à la force, à la menace, à l'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats ou l'occupation étrangère;
- DECIDER de renoncer à toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures des autres, notamment par l'intervention armée ou la menace de recourir à une telle intervention;
- REITERER son engagement à s'abstenir de prendre quelque mesure que ce soit susceptible de provoquer une dégradation de la situation et de servir de prétexte à une intervention extérieure;
- INSISTER sur l'importance du respect du libre arbitre de la volonté politique et du droit à l'autodétermination des nations, en tant que principale source de référence

pour mettre en œuvre des réformes réelles au niveau national, et REJETER en même temps toute aide directe ou indirecte apportée aux groupes terroristes et extrémistes violents;

- PROCLAMER son ferme soutien aux droits inaliénables des peuples vivant sous le joug de l'occupation étrangère et la nécessité de l'exercice du droit à l'autodétermination conformément à la Charte et règles du droit international;
- EXIGER fermement le démantèlement total de tous les arsenaux de destruction massive, en particulier l'armement nucléaire, dans le monde entier et réaffirmer le caractère indivisible des droits et des responsabilités concomitantes de tous les Etats dans l'application des conventions internationales relatives au désarmement; et REAFFIRMER une nouvelle fois le droit incontestable de tous les peuples à accéder à l'énergie et à la technologie nucléaire et à les exploiter et les développer à des fins pacifiques;
- INSISTER une fois de plus sur la nécessité pour l'entité sioniste d'honorer ses engagements aux termes des résolutions onusiennes, des décisions du conseil de sécurité et de l'AIEA en rapport avec le démantèlement de ses arsenaux de destruction massive, en particulier nucléaire;
- SOUTENIR l'idée de mettre en place la plateforme propice au





renforcement des relations économiques, commerciales, financières et bancaires non discriminatoires entre les nations, en particulier entre les membres de l'Union; DENONCER énergiquement les sanctions économiques et financières qui sont imposées de manière discriminatoire et à des fins politiques illégitimes;

● REAFFIRMER son engagement sans réserve à respecter et à appliquer les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à promouvoir les valeurs humanistes communes à toutes les civilisations, notamment la liberté, la justice, l'égalité, la solidarité et la tolérance qui sont très respectées en Islam;

● ASPIRER à promouvoir en priorité les droits des femmes, des jeunes et des enfants, et plus particulièrement l'autonomisation des femmes, dans le but d'en renforcer le rôle et la place au sein de la société et au niveau international;

● PROCLAMER sa détermination collective de lutter contre tous les phénomènes transfrontaliers comme le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et en particulier le terrorisme d'Etat, le crime organisé, le trafic des êtres humains, le trafic des armes légères et des stupéfiants, la piraterie maritime, les maladies transmissibles et non transmissibles et les catastrophes naturelles;

● INVITER toutes les nations musulmanes à redoubler d'efforts pour promouvoir le dialogue et l'entente dans le but de renforcer la compréhension mutuelle entre les individus et les sociétés islamiques et de prévenir la violence et l'extrémisme;

● INSISTER sur la nécessité d'entreprendre des réformes réelles, durables et constantes au sein de la hiérarchie du pouvoir et au niveau de la structure de la communauté internationale dans le sens d'une participation accrue et d'un rôle plus grand des pays en voie de développement, et plus particulièrement les pays islamiques, dans la conduite des affaires du monde et CONSIDERER que la réforme globale de la structure de l'ONU, de ses institutions et de ses organisations économiques et développementales, est l'une des pistes à explorer pour concrétiser cet objectif;

● REAFFIRMER les principes et objectifs contenus dans la charte de l'UPCI et considérons que la réalisation du concept d'une participation plus agissante de l'Union à la gestion des questions internationales est un garant de la maximisation de ses capacités et potentialités;

● REAFFIRMER la nécessité de rechercher les voies et moyens adéquats pour renforcer la place et le rôle de l'UPCI dans les différents domaines, y compris la consolidation de ses mécanismes;

● SOUSCRIRE EGALEMENT à l'impératif de l'amélioration de la communication et de l'interaction entre les Etats membres et les autres organisations et instances internationales et régionales dans le but de consolider davantage la place de l'UPCI au sein du monde musulman et au niveau international.

Evénements en marge de la Conférence:

En vue de souligner l'importance de cette occasion, coïncidant avec le 15e anniversaire de la création de l'Union, des événements ci-après se sont produits:

Premièrement: Organisation d'une exhibition de photos montrant les réunions et conférences précédentes ainsi que des photos des personnalités participants à ces réunions.

Deuxièmement: émission d'un timbre spécial de la conférence pour la commémoration de la conférence.

Troisièmement: Publication d'une édition spéciale du Bulletin «UPCI» à cette occasion. ❖

Président de la Chambre basse

Abdul Rouf Ibrahimami



Né en 1952 dans la province de Kunduz, il a terminé ses études secondaires à l'école Basvs et son enseignement supérieur secondaire à l'école religieuse dans la province de Kunduz, en 1979.

Il a été inscrit à la Faculté des Lettres à l'Université de Kaboul, mais son étude

a été interrompue lors de l'invasion soviétique de l'année suivante. Il a rejoint Jihad contre l'invasion soviétique.

En 1993, M. Ibrahimami nommé Sher Khan Bandar, après l'effondrement du régime des talibans en 2001, a été nommé commandant de la frontière, et également représentant de Kunduz dans Loya Jirga d'urgence.

En 2005, M. Ibrahimami a été élu représentant de la province de Kunduz sous 15e mandat de l'Assemblée nationale, et il a été membre de la Commission des affaires intérieures pour 5 ans. En 2010, il a été réélu comme représentant de la province de Kunduz.

En Mars 2010, M. Ibrahimami a été nommé Président de la Chambre Basse par vote par la majorité des députés de la Chambre.

M. Ibrahimami étudie la langue arabe à l'Université de Kaboul, il s'intéresse à la lecture, il est marié et il est père de 8 enfants. ❖

L'Assemblée nationale de la République islamique d'Afghanistan est l'institution détentrice du pouvoir législatif en Afghanistan. Il s'agit d'un organe bicaméral et l'organe législatif suprême.

L'Assemblée nationale est composée de deux Chambres:

la Chambre Haute, Chambre des Anciens (Meshrano Jirga), est composée de 102 membres

la Chambre Basse, la Chambre du peuple (Wolesi Jirga), est composée de 249 membres, dont 69 réservés aux femmes (27.71 %).

Personne ne peut être membre de deux Chambres en même temps.

Les membres de la Chambre du peuple sont élus par le peuple au scrutin libre, général, secret et direct.

- L'Assemblée nationale est dotée des fonctions suivantes:

1. Ratification, amendement ou abrogation de lois ou de décrets législatifs;

2. Approbation des programmes de développement social, culturel, économique et technologiques;
3. Approbation du budget de l'Etat ainsi que l'autorisation d'obtenir ou d'accorder des prêts;
4. Création, amendement et abrogation des unités administratives;
5. Ratification des traités et accords internationaux, ou l'abrogation de l'adhésion de l'Afghanistan à ces accords;
6. Autres responsabilités inscrites dans la présente Constitution.

Chambre du Peuple

La Chambre du peuple ou Wolesi Jirga avec le diminutif «WJ», est la chambre basse de l'Assemblée bicamérale de l'Afghanistan, à côté de la Chambre des Aînés.

La Chambre du peuple est la Chambre qui porte le lourd fardeau de l'élaboration des lois dans le pays. Elle se compose de 249 députés élus directement par vote unique non transférable (NTV). Les membres sont élus par district pour un mandat de cinq ans. La Constitution garantit au moins 64 sièges aux femmes.

Groupes parlementaires

Les membres de la Jirga peuvent s'organiser en groupes

PARLEME

la République d'Afgha

parlementaires selon opinions et affinités partagées.

Le nombre minimum de députés de la Jirga nécessaires pour constituer un groupe parlementaire est de 23; chaque membre peut être membre d'un seul groupe parlementaire à la fois. Chaque groupe parlementaire doit avoir un président, un député, un secrétaire et un assistant.

Commissions permanentes et commissions mixtes

La Wolesi Jirga a les commissions permanentes suivantes:

1. Commission des affaires internationales.
2. Commission des affaires intérieures, (sécurité intérieure, contrôle des frontières, sécurité nationale et administration locale).
3. Commission de la défense et des affaires territoriales.
4. Commission des finances, du budget, des comptes publics et des affaires bancaires.
5. Commission sur les plaintes et pétitions.
6. Commission des affaires juridiques.
7. Commission des affaires de la femme, de la société civile et des droits de l'homme.
8. Commission sur la magistrature, la justice, la réforme administrative et la lutte contre la corruption.
9. Commission sur l'économie nationale, les organisations non-gouvernementales et, du développement rural et de l'agriculture et de l'élevage.



MENT DE e Islamique anistan

10. Commission sur la lutte antidrogue, les substances toxiques et l'immoralité,

11. Commission des transports, des télécommunications, des affaires de logement et d'urbanisme et, de l'eau et l'alimentation électrique et des affaires municipales.

12. Commission des affaires religieuses et culturelles, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

13. Commission de la Santé, des Sports, des jeunes, des travailleurs et du travail,

14. Commission des Handicapés, martyrs et veuves à charge,

15. Commission des Nomades, des Affaires tribales, des réfugiés et des personnes déplacées (PDI).

16. Commission des ressources naturelles et de l'Environnement.

17. Commission sur les immunités, les droits et privilèges des membres de la Jirga.

18. Commission sur l'Investigation Centrale et la supervision de la mise en œuvre des lois.

Chambre des Anciens:

La Chambre des Anciens compte 102 membres. Un tiers (34) sont élus par les conseils de district (un par province) pour un mandat de trois ans, un tiers (34) par les conseils provinciaux (un par province) pour un mandat de quatre ans, et un tiers (34) sont désigné par le Président pour un mandat de cinq ans.



Président de la Chambre des Anciens

Fazel Hadi Muslimyar



F / Nom:

Mohammad Omar Khan

Date de naissance:

1969

Lieu de naissance:

Village de Dawlatzai, District de Chaparhar, Province de Nangarhar

État civil: Marié

Éducation: Baccalauréat en droit et études islamiques

Circonscription: Nangarhar

Expérience professionnelle: chef d'état-major du Siège de la Police de Nangarhar pendant la période Jihad, Adjoint de la 11e division militaire, lors de l'administration intérimaire

(Année),

Chef du Conseil provincial de Nangarhar lors du premier terme de la NA

Contexte politique:

Chef de la Zone Est de l'Invitation islamique ❖

La Chambre des Anciens a principalement un rôle plutôt consultatif que législatif. Cependant, elle a un pouvoir de veto. Commission permanente, ad hoc et sous-comités

Les commissions permanentes de la Chambre haute sont les suivantes:

1. Commission sur l'économie nationale, les finances, le budget et les comptes généraux (le développement rural, l'agriculture et Live Stock, les ONG internationales et locales, l'inspection générale et la lutte contre les stupéfiants / drogues).

2. Commission des affaires Ethniques / tribales, des frontières, des réfugiés et Nomades.

3. Commission sur la sécurité intérieure, des questions de défense et des organes locaux.

4. Commission des affaires internationales.

5. Commission des affaires législatives, de la justice et du système judiciaire (surveillance juridique, des droits de l'homme et de la Campagne contre la corruption).

6. Commission des affaires religieuses, de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de la culture et des Recherches scientifiques.

7. Commission sur le bien-être et des affaires publiques, des ressources naturelles et de l'environnement (santé du travail et travailleur, Sports, Croissant-Rouge et réformes administratives).

8. Commission des plaintes et pétitions,

9. Commission de la relation des Conseils provinciaux / Districts et des immunités et privilèges des membres de la Chambre, 10. Commission des personnes à mobilité réduite, les handicapés, martyrs et les veuves à charge, des questions de genre et de la société civile.

11. Commission des transports et des télécommunications (développement urbain, aviation, ressources de travail, municipalité de Kaboul, logement, l'eau et l'approvisionnement en énergie).

Médias, publications et spectateurs

Les travaux des séances sont en diffusion directe par la radio et la télévision à moins que la Chambre n'en décide autrement. ❖



Lors de la 32e Réunion du Comité Exécutif:

Elaboration des Projets d'Ordre du Jour des organes de l'UPCI:

En réponse à l'invitation généreuse du Parlement marocain, le Comité Exécutif de l'UPCI tient sa 32e Réunion à Rabat, Royaume du Maroc, le 10 Juin 2014. Rabat abrite également la 4e Réunion du Comité Permanent de la Palestine, le 11 Juin 2014. Il importe de mettre en exergue les points saillants de ces deux réunions:

Les Membres du Comité Exécutif:

- Groupe Arabe:
l'Algérie, le Liban, le Maroc, les Emirats Arabes Unis.
- Groupe asiatique:
l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, la Turquie.
- Groupe Africain:
le Cameroun, le Gabon, le Togo, l'Ouganda.
- Troïka:
Le Soudan, L'Iran, Le Mali.

Les Membres du Comité de la Palestine:

- Groupe Arabe:
La Palestine, l'Algérie, le Bahreïn, l'Iraq, la Jordanie, le Maroc, l'Arabie Saoudite, le Soudan, les Emirats Arabes Unis.
- Groupe asiatique:
L'Indonésie, l'Iran, la Turquie.
- Groupe Africain:
Le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Guinée, le Sénégal.

Le Projet d'ordre du Jour du Comité Exécutif:

Ce projet d'ordre du jour est composé de 10 points notamment:

- Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI;



- Suivi de la mise en œuvre des Résolutions adoptées par l'UPCI en général;
- Demande d'adhésion à l'UPCI présentée par la Chambre des Représentants de la République Fédérale du Nigeria.
- Elaboration des Projets d'Ordre du jour des réunions suivantes:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures;
- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement;
- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille; Comité des Affaires culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.

- Elaboration des Projets d'Ordre du jour:
- De la 4ème Session du Comité Permanent de la Palestine;
- De la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes;
- Elaboration du Projet d'Ordre du jour de la 17e Session du Comité Général de l'UPCI;
- Elaboration du Projet d'Ordre du jour de la 10ème Session de la Conférence de l'UPCI.

Le Projet d'ordre du jour du Comité de la Palestine

Le Projet d'Ordre du Jour du Comité de la Palestine est composé de cinq points en particulier:

- L'examen des derniers développements sur la scène palestinienne.❖

Le Groupe Parlementaire Islamique à Genève

Soutenir la proposition sur C.A.R.

Les délégations de l'UPCI participant à la 130^e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), ont tenu leur réunion annuelle à 15H30 du Dimanche 16 Mars 2014 au Centre International de Conventions, à Genève en Suisse. La réunion était présidée par S.E. Mohamed Cheikh Bidallah, Président de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, en présence de S.E.M. Mohammed Ahmed Al Murr, Président du Conseil National Fédéral des EAU et la participation de plus de 140 délégués représentant les Parlements membres de l'UPCI.

Après le briefing du Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, la réunion a discuté du Point d'urgence à être inscrit à l'Ordre du Jour de l'Assemblée de l'UIP. Il a été approuvé de soutenir la proposition marocaine intitulé: «Contribuer au rétablissement de la paix et de la Sécurité et, à la consolidation de la Démocratie en République Centrafricaine: l'apport de l'UIP»

La réunion a également examiné la question de l'élection



du nouveau Secrétaire Général pour succéder à M. Andres B. Johnsson. La réunion a décidé de mandater son Président, S.E.M. Mohammed Cheikh Biadillah pour coordonner avec le chef du Groupe Arabe, S.E.M. Marzoug Ali M. Al- Ghanim, en vue de déployer des efforts de manière à faire réussir l'un des candidats des deux Parlements membres de l'UPCI.

Après l'élection, S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a exprimé ses félicitations sincères et ses meilleurs vœux à S.E.M. Martin Chungong à l'occasion de son élection en tant que Secrétaire général de l'UIP. ❖



Réflexion d'un Parlementaire

Voie de Succès de l'Oumma

Le socle sur lequel repose le succès de l'OUMMA est la solidarité effective entre ses composantes et son héritage glorieux. Le succès provient aussi de l'édification de nos relations sur le principe de fraternité, renforçant ainsi nos sentiments les uns envers les autres et s'entraïdant entre les frères musulmans en temps de détresse et de difficultés.

La solidarité musulmane est la condition sine qua non de l'extension de l'islam, de la consolidation de la foi, et de l'édification du temple de la félicité musulmane surtout par:

- La mise en place des écoles de langue arabe afin de permettre

aux musulmans de mieux comprendre leur religion.

- L'assistance aux pays musulmans à construire leurs infrastructures en termes de routes, d'installations sanitaires, d'approvisionnement en eau potable, etc
- L'orientation des investissements musulmans vers les pays islamique visant à créer des emplois et aider nos frères musulmans à vivre dans la dignité dans l'accomplissement de leurs tâches avec foi et sincérité.
- La lutte contre la famine, l'ignorance et les maladies dans les États islamique démunis.

Il incombe aux musulmans d'être solidaire au peuple palestiniens qui sont sous le joug de l'occupation israélienne. Nous ne devrions pas nous limiter à exprimer uniquement notre préoccupation au sujet de leurs conditions de vie difficile, mais les musulmans du monde entier doivent aussi déployer des efforts en faveur de leurs frères palestiniens. Je propose aux musulmans de consacrer des journées de prière et de méditation dans les mosquées en faveur des Palestiniens. Les musulmans doivent également sensibiliser la conscience mondiale sur le sort des Palestiniens afin de mettre un terme à cette honte qui stigmatise l'humanité. L'indépendance totale du territoire palestinien reste un défi pour l'Oumma.

Aborder les questions importantes, telles que la solidarité pour affronter les malheurs, la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de l'environnement matériel et social des personnes, quoique brièvement, est basée sur la perception islamique, vu que l'Islam est la civilisation véritable. Cette perception nous oblige à renforcer la culture de l'humanisme et à bloquer la voie à ceux qui commettent des atrocités au nom de l'Islam. ❖



Chambre des Représentants de

la République du Yémen

La Chambre des Représentants de la République du Yémen est l'autorité législative du pays. Les membres de la Chambre sont élus par le peuple lors d'élections générales, libres et directes. A cet effet, le pays est divisé en circonscriptions (301) qui constituent le nombre total des membres de la Chambre des Représentants.

Le mandat de la Chambre est de six ans à compter de la date de sa première réunion. Le Président de la République appelle à l'élection d'une nouvelle Chambre au moins 60 jours avant l'expiration du mandat de la Chambre. Le siège de la Chambre se trouve à la capitale, Sanaa.

Les travaux de la Chambre des Représentants se déroulent en public, mais elle peut siéger à huis clos à la demande de son Président, ou le Président de la République ou le gouvernement ou sur la demande d'au moins vingt de ses membres.

La Chambre des Représentants tient deux sessions ordinaires par an. Elle peut être appelée à tenir des sessions extraordinaires.

Chambre actuelle:

Les membres de la Chambre actuelle ont été élus le 27 Avril 2003, ces

élections ont abouti à la victoire du Parti du Congrès du peuple (239 sièges); tandis que l'Assemblée yéménite pour la réforme a obtenu (46 sièges); les Indépendants (4 sièges); le Parti socialiste (7 sièges); le parti Baas arabe socialiste (2 sièges); et le Parti unioniste nassérien (3 sièges).

Principaux organes de la Chambre

1. Présidence:

Dans sa première réunion, la Chambre élit à la majorité absolue

des voix, son Président et les membres du Bureau.

2. Bureau:

Le Bureau est composé du Président et trois vice-présidents à être élus par les membres de la Chambre au scrutin direct et secret. Le Bureau supervise les activités de la Chambre et de ses commissions et les aide dans divers domaines.

3. Les Commissions:

La Chambre dispose des commissions permanentes suivantes ayant une grande importance et chacune est composée de 10 ou 15 membres:

- Commission des affaires constitutionnelles et juridiques;
- Commission de l'agriculture, de l'irrigation et des ressources halieutiques;
- Commission des affaires étrangères et des expatriés Yéménites;
- Commission de la justice et des dotations;
- Commission sur la codification des règles de la charia islamique;
- Commission de la défense et de la sécurité;
- Commission des autorités locales;
- Commission des plaintes et d'enquête de griefs;
- Commission des libertés publiques et des droits de l'Homme;
- Commission sur l'eau et l'environnement;
- Commission du travail et des affaires sociales;
- Commission des transports et des communications;



- Commission du développement, du pétrole et des ressources minérales;
- Commission sur le commerce et l'industrie;
- Commission des affaires financières;
- Commission de l'éducation et de l'enseignement;
- Commission sur l'enseignement supérieur, de la Jeunesse et des Sports;
- Commission de l'information, de la culture et du tourisme;
- Commission des services;
- Commission sur la santé publique et le logement;
- Commissions ad hoc:**
- Commission sur les comptes définitifs de l'exercice.

permission de la Chambre, sauf lorsqu'ils sont appréhendés en flagrant délit.

- Le membre bénéficie d'émoluments, au titre de la rémunération parlementaire, afin de couvrir les nécessités de la vie et le développement de la pratique démocratique.
- Il est inadmissible d'occuper une fonction publique et être député à la Chambre. Il faut démissionner avant de présenter sa candidature aux élections.
- Tout membre de la Chambre peut interroger le Premier ministre, ses adjoints ou les ministres. Il est inadmissible de transformer la question en interpellation dans la même séance. La question et la



Conditions d'éligibilité:

- Citoyen yéménite, même si une personne est d'origine non – yéménite;
- Pas moins de 25 ans;
- Maîtrise de la lecture et de l'écriture;
- Bonne conduite et pas de condamnation, dans les cas de malhonnêteté ou le déshonneur, sauf si la réhabilitation soit faite par la décision d'une autre Cour.

Privilèges:

Le membre de la Chambre bénéficie d'un certain nombre de droits, notamment les suivants:

- Le membre ne peut faire l'objet d'enquête, de recherche, d'arrestation ni de détention ni de mesure disciplinaire, sans la

réponse ne devrait pas entraîner aucun vote de non-confiance au gouvernement.

L'interpellation exprime une position plus grave que la question. Elle est définie comme une enquête qui implique une accusation présentée par un membre de la Chambre contre le premier ministre ou un ministre. Tout membre a le droit de déposer une interpellation contre le Premier ministre, ses adjoints ou les ministres et de leur demander de répondre en ce qui concerne les questions relevant de leurs compétences respectives. Les délibérations ont lieu au moins sept jours après le dépôt de l'interpellation. L'interpellation peut entraîner la non-confiance au gouvernement.❖

Président de la Chambre des Représentants du Yémen

Yahya Ali – Raei



Lieu de naissance: Dhimar

Qualification: Diplômé du collège militaire en 1972 certificat du commandant de brigade, de la Russie en 1974.

Expérience professionnelle:

- Commandant de 7e bataillon Amalghah
- Commandant de la Région Maabar
- Commandant de Atmah et du secteur Sabine
- Commandant de l'école Amalghah
- Officier d'état-major de la troisième brigade d'infanterie
- Commissaire d'État d'Ibien.

Expérience parlementaire:

- Membre de la Chambre des Représentants, et président du Bloc parlementaire. Membre du Comité général du Congrès général du peuple lors des élections législatives de 1993.
- Membre de la Chambre des Représentants lors des élections législatives de 2003.
- Réélu vice-président en 1998 et réélu en tant que Secrétaire général adjoint chargé de l'économie, de l'administration et du secteur des services sous le 6ème Congrès de 1998.
- Élu Président de la Chambre des Représentants le 11/2/2008.❖

Président de l'Assemblée nationale du Bénin

Mathurin Coffi Nago



● Mathurin Coffi Nago est un homme politique béninois qui a été président de l'Assemblée nationale du Bénin depuis 2007. Il est également président de l'Union pour le progrès et la démocratie et il a été ministre de l'Enseignement supérieur et de la formation professionnelle de 2006 à 2007.

Carrière politique

● Nago a été élu à l'Assemblée nationale lors des élections législatives de 1995, en tant que candidat de l'Union pour le progrès et la démocratie et de la Solidarité nationale. Il a servi l'Assemblée nationale jusqu'à la fin de la législature en 1999, et pendant cette période, il a été membre de la Commission de la planification, de l'équipement et de la production. Il a également été doyen de la Faculté des Sciences Agronomiques du Bénin. Il est devenu ministre de l'Enseignement supérieur et de la formation professionnelle en Avril 2006 lors du premier gouvernement du président Yayi Boni. Il a participé aux Forces cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), à l'élection parlementaire Mars 2007, et a remporté un siège. Ensuite, il a été élu par l'Assemblée nationale pour être son président lors d'un vote le 3 mai 2007 avec 45 voix contre 34 de Bruno Amoussou.

● Nago a été élu président de l'UPD - Gamesu à son premier congrès ordinaire le 18 Août 2007.

● Réélu à l'Assemblée nationale lors des élections législatives Mars 2011, en tant que candidat de la FCBE, Nago a ensuite été réélu en tant que président de l'Assemblée nationale le 21 mai 2011. ♦

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA

République du BENIN

Situation Géographique

Le siège de l'Assemblée Nationale est fixé à PORTO-NOVO.

Structure générale de l'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale est composée des organes politiques et des organes politico-administratifs.

Les organes politiques

La Plénière, la Présidence de l'Assemblée Nationale, le Bureau de l'Assemblée Nationale, les Groupes parlementaires, les Commissions permanentes et la Conférence des présidents constituent les organes politiques de l'Assemblée Nationale.

a - La plénière

La Plénière est la réunion de l'ensemble des députés.

b - La Présidence de l'Assemblée Nationale

Le Président de l'Assemblée Nationale est selon la Constitution, du 11 décembre 1990, la deuxième personnalité de l'Etat et constitue en lui seul une Institution. Le Président est élu par ses pairs pour un mandat de quatre (04) ans renouvelables.

c - Le Bureau de l'Assemblée Nationale

Le Bureau de l'Assemblée Nationale compte sept (07) membres (y compris le Président) dans sa fonction de direction de l'Assemblée Nationale. Ses membres sont élus dans les mêmes conditions que le Président du parlement au cours de la même séance.

Outre le Président, le bureau se compose d'un:

- premier vice-président;
- deuxième vice-président;
- premier questeur;
- deuxième questeur;
- premier Secrétaire Parlementaire;
- deuxième Secrétaire Parlementaire.

d - Les Groupes Parlementaires

Un Groupe parlementaire est un regroupement de députés ayant les

mêmes tendances ou affinités politiques. Tout Groupe parlementaire comprend au moins neuf (09) députés. Aucun député ne peut faire partie de plus d'un Groupe parlementaire à la fois.

Actuellement, il y a huit (08) Groupes Parlementaires que sont:

- UMPP «Unité-Solidarité-Unité»;
- «Refondation et Emergence»;
- «Refondation et Progrès»;
- «Refondation-Paix-Développement»;
- «Nation et Développement»;
- «Union fait la Nation»;
- «PRD-Union Fait la Nation».
- «Cohésion Nationale et Paix»

e - Les commissions permanentes

Une commission permanente est un organe à caractère purement technique créé au sein du parlement. Les commissions sont au nombre de cinq (05). Il s'agit de:

- la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme (C1);
- la commission des finances et des échanges (C2);
- la commission du plan, de l'équipement et de la production (C3);
- la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales (C4);





● la commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité (C5).

f- La conférence des Présidents

La Conférence des Présidents dirigée par le Président de l'Assemblée Nationale est le regroupement des membres du Bureau, des Présidents des différentes commissions permanentes et des Présidents de Groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale.

La Conférence des Présidents donne un avis sur l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale proposé par son Président.

Les organes politico-administratifs

Il s'agit du Cabinet du Président et du Secrétariat Général Administratif.

● Le Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale.

Il est sous l'autorité directe du Président de l'Assemblée Nationale.

Le cabinet du Président de l'Assemblée nationale comprend:

- un Directeur de cabinet;

- un Secrétaire particulier;
- un ou deux Secrétaires de cabinet;
- des Conseillers techniques;
- des Chargés de mission;
- un Chargé de protocole;
- le Commandant militaire et le personnel de sécurité;
- un Attaché de presse;
- Aide-de-Camp ayant au moins le grade de Lieutenant.

● Le Secrétariat Général Administratif (SGA)

Il regroupe l'ensemble des organes administratifs de l'Assemblée Nationale. Il veille à la bonne marche des activités de l'Assemblée Nationale à travers ses directions. A cet effet, il supervise l'établissement des comptes rendus et des procès-verbaux des séances plénières et assiste le Président de l'Assemblée Nationale en séance plénière.

Le Secrétariat Général Administratif gère les relations entre l'Assemblée Nationale et les autres Institutions de l'Etat (Cour Constitutionnelle, Gouvernement, Présidence de la République, Haute Autorité de l'Audiotvisuelle et de la Communication, Cour Suprême, Haute Cour de Justice, Conseil Economique et Social etc.). Il s'occupe de l'exécution des décisions financières de l'Assemblée Nationale et de la transmission de tous documents au Journal Officiel pour publication.

Les Directions Techniques:

La Direction des Services Législatifs (DSL)

La Direction des Services Législatifs a à sa tête un fonctionnaire nommé par le Président de l'Assemblée Nationale. Il exerce ses

fonctions sous l'autorité du Secrétaire Général Administratif. Il accomplit des tâches administratives liées à la mise en œuvre de la procédure législative.

Cette direction est composée des services suivants:

- le Service des Commissions, de la Réunion du Bureau et de la Conférence des Présidents;
- le Service des Séances et des Questions de la Transcription et de la Rédaction;
- le Service de la Communication;
- le Service de la Documentation et des Archives;

- La décision n°98-367 du 6 août 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général Administratif précise que la Direction est chargée de:

- La coordination, le suivi et le contrôle des activités au niveau de ses services.

La Direction de la Questure (DQ)

La Direction de la Questure a à sa tête un fonctionnaire nommé par le Président de l'Assemblée Nationale. Il exerce ses fonctions sous l'autorité du Secrétaire Général Administratif. Elle regroupe les services suivants:

- le Service du Personnel et de la Santé;
- le Service de la Comptabilité;
- le Service de la Restauration et Hôtellerie;
- le Service du Matériel et de l'Entretien;
- le Service Financier;
- le Service du Protocole de l'Assemblée Nationale.

EFFECTIF DU PERSONNEL

L'Assemblée Nationale est composée de trois types d'agents: les Agents Permanents de l'Etat (APE), les Agents Permanents de l'Assemblée Nationale (APAN) et les Agents Contractuels de l'Assemblée Nationale. ❖



Secrétaire général de l'UPCI félicite le nouveau Secrétaire général de l'UIP

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a exprimé ses félicitations sincères et ses meilleurs vœux à S.E.M. Martin Chungong à l'occasion de son élection en tant que Secrétaire général de l'UIP.

Dans son message de félicitations, Prof KILIÇ a précisé que l'expérience de M. Chungong dans le domaine parlementaire, ses contacts étroits avec les parlementaires et ses connaissances des enjeux et intérêts des Parlements nationaux ainsi que des groupements régionaux et internationaux lui faciliteront l'accomplissement de son énorme responsabilité. Prof KILIÇ a également réaffirmé la volonté de l'UPCI à poursuivre ses relations excellentes avec l'UIP. ❖



Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPCI

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 13 Janvier 2014, élection de S.E.M. Claude Kory Kondiano en tant que Président de l'Assemblée nationale de la Guinée;
- 21 Janvier 2014, élection de S.E.M. Badara Sheku Bashiru Dumbuya comme Président du Parlement de Sierra Leone;
- 22 Janvier 2014, élection de S.E.M. Issaka Sidibé en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Mali;
- 29 Janvier 2014, élection de S.E.M. Mohamed Ould Boilil en tant que Président de l'Assemblée Nationale de Mauritanie;
- 29 Janvier 2014, réélection de S.E. Mme Shirin Sharmin Chaudhury en tant que Président du Parlement du Bangladesh;
- 3 Avril 2014, élection de S.E.M. Kabibulla Jakupov comme Président de la Chambre des Représentants du Kazakhstan;
- 11 Avril 2014, élection de S.E.M. Rachid Talbi Alami en tant que Président de la Chambre des Représentants du Maroc.



Bahreïn: S.E.M. Khalifa bin Ahmed Al Dhahrani, Président de la Chambre des Représentants a souligné l'importance d'encourager les chercheurs dans le domaine des études parlementaires et de se servir de l'expérience des pays ayant une longue et ancienne expérience parlementaire.

Dhahrani a souligné que la législature a besoin de faire des efforts et recherches académiques concertés afin d'améliorer ses performances en vue d'assumer son rôle en tant qu'institution parlementaire au service de la patrie et des citoyens, et a salué les efforts des chercheurs de l'université de Bahreïn, ainsi que les capacités et compétences disponibles au Secrétariat Général de la Chambre des Représentants.



Côte d'Ivoire: Le Caucus des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire tiendra sa première assemblée générale le 19 mai avec le soutien actif de l'UIP.

Fondé en novembre 2013, ce «caucus» se veut une plateforme qui doit permettre aux parlementaires ivoiriennes, malgré leur petit nombre, de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques sur les questions importantes touchant à l'égalité des sexes.

L'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire a été élue en 2011 et sur les 254 membres qui la composent, elle compte seulement 24 femmes. Dans le prolongement de la contribution qu'elle a apportée à sa création, l'UIP organisé, avec l'Assemblée nationale ivoirienne, un atelier de formation à la planification stratégique pour les membres du Caucus des femmes parlementaires.



Irak: La Coalition de l'Etat de droit, le parti du Premier ministre Nouri al-Maliki a remporté quatre-vingt-quinze sièges, selon les résultats préliminaires des élections irakiennes.

Al Sadr Blocs (Liste libéraux) a gagné 34 sièges, alors que la Coalition des citoyens a remporté 29 sièges. La Coalition Unie, dirigée par Oussama Nujaifi, Président de la Chambre des représentants a obtenu 23 sièges.

La Coalition Nationale, dirigée par Iyad Allaoui a gagné 21 sièges, alors que l'Union nationale du Kurdistan a obtenu 19 sièges et le Parti démocratique du Kurdistan a également remporté 19 sièges. Le retard dans l'annonce des résultats officiels était dû au fait que la commission électorale avait reçu de nombreuses plaintes. Les Irakiens ont voté le 30 Avril, premières élections depuis le retrait des troupes américaines d'Irak pour élire 328 députés parmi 9012 candidats, pour occuper les sièges à la Chambre des Représentants.




Iran: le Ministre des Affaires étrangères autrichien, Sebastian Kurz a salué la sage politique étrangère de l'Iran et son interaction avec la communauté internationale, en particulier dans les négociations avec les six grandes puissances mondiales, et a déclaré que Téhéran est assez expérimenté pour résoudre ses différends avec le monde diplomatique.


S'exprimant lors d'une réunion avec le président du Parlement iranien, Ali Larijani, le chef de la diplomatie autrichienne a déclaré que son pays, en tant que membre actif de l'Union européenne (UE), espère que les pourparlers sur le nucléaire conduirait à un accord définitif, à la levée des sanctions contre Téhéran et à

l'amélioration de ses liens avec les pays occidentaux dans tous les domaines.

Kurz est allé à Téhéran pour discuter des derniers développements sur les scènes régionales et internationales, et d'explorer de nouvelles voies pour l'expansion des relations.


 **Koweït:** Le Conseil des ministres koweïtien a adopté la date de jeudi 26 Juin 2014, comme date des élections de la composition de l'Assemblée nationale (Parlement) pour les deuxième, troisième et quatrième circonscriptions, après la démission de certains Représentants de la Chambre: Riad Adsani, Ali al- Rashed, Abdul-Karim al-Kandari, Hussein Al-Mutairi, et Safaa Hachem.

Le Conseil des ministres a chargé le vice-Premier ministre, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Waqfs et des Affaires islamique, Cheikh Mohammad Al- Khalid de prendre les mesures nécessaires pour les élections complémentaires des membres de l'Assemblée nationale pour la période restante de la législature en cours, pour les deuxième, troisième et quatrième circonscriptions. Il a briefé le Conseil sur les détails concernant les étapes et procédures entreprises pour les élections partielles des membres de l'Assemblée Nationale et les coordinations avec les autorités compétentes pour s'assurer que toutes les exigences du processus électoral soient réalisées.


 **Maroc:** S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a exprimé ses sincères félicitations à S.E.M. Rachid Al-Alami Talibi à l'occasion de son élection en tant que Président de la Chambre des Représentants du Royaume frère du Maroc.

Dans son message de félicitations, Prof KILIÇ a souligné que cette élection est une preuve évidente de la grande confiance investie, par le peuple marocain frère et leur auguste Chambre des Représentants, en M. Al-Alami, considéré comme un leader politique au niveau à la fois marocain et islamique.

Il a également souligné la volonté du Secrétariat général de l'UPCI de poursuivre la coopération positive et constructive avec M. Al-Alami, afin de servir les causes de la nation islamique glorieuse.

 **Niger:** Une mission de haut niveau conduite par le Secrétaire général des Nations Unies en visite au Niger, a eu une réunion au siège de l'Assemblée Nationale. Dans son discours de bienvenue, le Président de l'Assemblée nationale, S.E.M. Hama Amadou a remercié les illustres hôtes d'avoir choisi de visiter le Niger.

Aussi, le Président Hama Amadou a souhaité la contribution de la Communauté internationale à la stabilisation du pays au plan social et économique, au renforcement de ses capacités opérationnelles sur le plan militaire, à l'amélioration de ses perspectives économiques et pour les jeunes, la lutte contre le blanchiment d'argent et toute sorte de trafics à grande échelle pour un réel développement.


 **Palestine:** Dans un communiqué de presse, Président du Conseil National Palestinien (CNP), Salim Zanoon, a appelé l'Union parlementaire arabe, le Parlement


arabe et l'UPCI, d'agir immédiatement pour mettre en œuvre les résolutions adoptées récemment par eux sur Al-Qods et la mosquée d'Al-Aqsa bénie.

Zanoon a souligné qu'il est temps de mettre en œuvre immédiatement et de toute urgence les résolutions des institutions arabes et islamiques sur les attaques féroces israéliennes contre la mosquée Al-Aqsa et Al Qods en général, dont la plus récente a été la discussion dans le Knesset israélienne d'imposer la souveraineté israélienne sur la mosquée Al-Aqsa bénie.


Zanoon a salué la position ferme de la Chambre des Représentants de Jordanie à faire face aux tentatives continues israéliennes d'imposer sa souveraineté sur la sainte mosquée d'Al-Aqsa dans le cadre de judaïser la ville d'Al-Qods, capitale de l'Etat de Palestine.

Zanoon a accueilli la demande du Conseil de la Ligue Arabe qui a décidé, à l'issue de sa réunion d'urgence, d'inviter le Groupe arabe de l'ONU de déposer une plainte au Conseil de Sécurité des Nations Unies contre l'agression incessante israélienne sur la mosquée l'Al-Aqsa bénie.

 **Somali:** S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a exprimé sa tristesse profonde à l'occasion de l'assassinat des deux parlementaires du Parlement somalien à Mogadishu. Prof. KILIÇ a envoyé un message de condoléances à S.E. le Président du Parlement somalien, Monsieur Mohammad Sheikh Osman. Le Secrétaire Général a également condamné l'assassinat et l'a qualifié comme acte terroriste lâche. Il a également fait appel à toutes les factions somaliennes de prévaloir les intérêts suprêmes de leur patrie et de doubler les efforts en vue de mettre un terme à la tragédie du peuple somalien.

 **Soudan:** S.E. Al-Fateh Izz Al-Din, Président de l'Assemblée Nationale soudanaise, a déclaré que le Soudan est prêt à jouer son rôle en contribuant à la réalisation de la compatibilité entre les parties en conflit en République centrafricaine pour régler la crise.

Le chef du Parlement soudanais a précisé que le conflit en Afrique centrale est le fruit des ambitions des pays occidentaux et leur désir de maintenir l'Afrique dans un état de guerre et de conflit, une forme d'ancien colonialisme renouvelé, pour déchirer le continent africain et tirer profit de leurs ressources, en soulignant que la seule solution au conflit en cours en République centrafricaine, est le dialogue par lequel ils peuvent résoudre tous les problèmes et parvenir à la stabilité.

 **Togo:** Sous la présidence de S.E.M Dama DRAMANI, l'Assemblée nationale a délibéré et adopté le projet de loi autorisant la ratification de la charte africaine de la statistique adoptée en 2009 à Addis-Abeba.

D'autre part, sous la présidence du premier vice-président de l'Assemblée nationale, S.E.M Komi Sélom KLASSOU, les députés de délibérer et d'adopter le projet de loi uniforme relatif à la répression des infractions en matière de chèques, de cartes bancaires et d'autres instruments et procédures électroniques de paiement. ❖

Participation du Prof. KILIÇ à la 43e Assemblée générale de l'APCEMN



S.E. le Secrétaire général de l'UPCI, Professeur Mahmud Erol KILIÇ a participé à la 43e session plénière de l'Assemblée générale de l'Assemblée Parlementaire de la Coopération Economique de la Mer Noire à Athènes, capitale de la Grèce, les 12-14 mai 2014. Les participants à la réunion ont examiné un certain nombre de sujets importants inclus dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale faisant partie des préoccupations de leurs pays et désirant renforcer leur action commune à cet égard. Le Secrétaire général a prononcé un discours dans lequel il a salué l'attention accordée par l'APCEMN de tracer les plans et vérifier les étapes de cette action en vue de passer de la situation de crise à la

normale. Son Excellence a également salué les initiatives intelligentes de l'APCEMN d'entreprendre tout état de cause ou de crise fortuites ayant besoin d'être traitées. Dans son discours, le Secrétaire général a souligné l'importance de l'attention accordée à la jeune génération qui constitue la moitié du présent et tout l'avenir. Son Excellence a également souligné que l'UPCI accorde l'attention nécessaire pour améliorer la situation des jeunes en vue de réaliser le développement par le biais de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la qualité de vie. En marge de cette conférence, Son Excellence a rencontré un certain nombre de chefs de délégations participantes et des députés. ❖

Secrétaire Général présente ses condoléances au Président du Parlement Afghan

S.E le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a exprimé sa tristesse profonde et son chagrin pour le glissement de terrain qui a touché la province de Badakhshan en République Islamique d'Afghanistan ainsi que les inondations dans d'autres provinces du pays. S. E. le Secrétaire Général a envoyé un message de condoléances et de consolation à S.E.M. Abdul Raouf Ibrahim, Président de la Chambre du Peuple d'afghan. Tout en exprimant ses condoléances sincères au peuple, au gouvernement et au Parlement afghans, S.E. Prof. KILIÇ a prié Dieu Tout puissant de couvrir de sa miséricorde les victimes et a souhaité aux blessés le réconfort et le rétablissement rapide. ❖

Le Secrétaire Général condamne l'enlèvement des étudiantes nigérianes

Le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'enlèvement des étudiantes nigérianes par le Groupe Haram Boko en République Fédérale de Nigeria. S.E. a déclaré que l'UPCI condamne cet acte odieux et barbare qui va à l'encontre de toutes les valeurs humaines, morales et religieuses. Son Excellence a également exhorté de se joindre aux efforts déployés par les autorités nigérianes pour la libération de ces filles et leur retour à leurs familles. ❖

Le Secrétaire Général présente ses condoléances au Parlement Malysien

Le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a exprimé sa peine et sa tristesse à cause de l'incident tragique qui a frappé la compagnie aérienne malysienne, vol N° MH370 coutant la vie à plusieurs citoyens malysiens ainsi qu'à des passagers de nationalités différentes. Son Excellence a envoyé un message de condoléances à S.E. Tan Sri Pandikar Amin Haji Mulia, Président de la Chambre des Représentants

malysienne. Prof. KILIÇ a prié Dieu Tout Puissant de couvrir de sa miséricorde les victimes de la tragédie et d'accorder de patience et de réconfort aux familles endeuillées. Prof. KILIÇ a salué les efforts malysiens et internationaux pour localiser l'endroit de la disparition de l'avion décrivant cela comme une véritable fraternité humaine. ❖

Le Secrétaire Général présente ses condoléances au Président du Parlement Turc

Le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a exprimé sa tristesse et son chagrin à cause de nombreuses victimes, entre morts et blessés, causées par l'accident survenant dans une mine à l'Ouest de Turquie. Dans son message de

condoléances envoyé au Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie, M. Cemil Çiçek, Prof. KILIÇ a prié Dieu, le Tout Puissant, de couvrir de sa miséricorde, les mineurs décédés et a souhaité un rétablissement rapide aux blessés. ❖

Rédaction

Rédacteur en Chef:
Amb. Mohammadi Sijani
Principaux Rédacteurs:
Amb. Siddiq Yousif
ABUAGLA
Ibrahim Ahmed DIRAR
Directrices de la Rédaction:
Sharareh FATHIZADEH
Tamila KARIMPOUR
Address:
34, Pesyan St. Moghadas
Ardabili,
Za'afaraniyeh - Tehran -
Iran
Tel: +9821 22418860-1-2
Fax: +9821 22418858-59
Email: puic@puic.org
Site: www.puic.org